

9XX Bloc des données nationales et locales

Définition et domaine d'application des zones

Ce bloc est réservé à un usage national par les établissements qui utilisent UNIMARC comme base du format national ¹. Il est recommandé d'exclure des échanges internationaux les zones définies dans ce bloc. En cas de difficultés, si un type particulier de données doit être géré dans une zone réservée à l'usage local, cela peut faire l'objet d'un accord au niveau international.

Les établissements qui utilisent ce bloc peuvent s'ils le souhaitent se mettre d'accord sur une utilisation commune des zones. Mais ce n'est pas une obligation.

Remarque(s) sur le contenu des zones

Ces zones peuvent contenir n'importe quelle information ayant un intérêt local, par opposition à des informations d'intérêt international.

Zone(s) connexe(s), indicateurs et sous-zones

Toutes les zones X9X et XX9 du format sont réservées à un usage national ou local ; leur définition, leurs indicateurs et leurs codes de sous-zones ne relèvent pas de la responsabilité du Comité permanent UNIMARC (PUC). Ceci est également vrai pour la valeur 9 et la sous-zone \$9.

Exemple(s)

Exemples propres à l'édition française : aucun.

EX 1 ■ 990 ## \$a200\$bX\$bDN

Zone de données locales : la South African State Library (code 200) possède un exemplaire sur microfiche (code c) qui est exclu du prêt (code X) et un exemplaire en gros caractères (code d) qui peut être prêté sans aucune restriction (code N).

EX 2 ■ 996 ## \$aREF396.4SMI

Zone de la cote de l'exemplaire dans une notice du réseau sud-africain SAMAC.

¹ NdT : la *Liste des zones réservées pour l'usage français* est disponible sur le site du Comité français UNIMARC : <http://cfu.enssib.fr> / Publications à usage français / 2. Zones définies pour l'usage national (versions en cours).